

MECS de CASTELNOUVEL INFORMATION AUX TRANSPORTEURS

Et FAMILLES -

Accueil

Tel. 05 62 13 44 44

Direction

Tel. 05 62 13 44 34

n/réf. : JPN/pg

Septembre 2018-

Pôle Médical

OBJET : **REFORME DES TRANSPORTS**

Dr M-C. PERRIER

Coordination

Madame, Monsieur,

Secrétariat Médical

Tel. 05 62 13 44 34

Le décret du 15 mai 2018 implique une **profonde réforme du financement des transports sanitaires.**

Infirmier

Tel. 05 62 13 44 43

Jusqu'ici, les transports sont financés par les Caisses d'Assurance Maladie sur la base d'un accord préalable. Désormais, c'est l'établissement prescripteur lui-même qui devrait financer ces transports. Il semble sous toute réserve que la réforme ne s'applique pas à l'hospitalisation de jour, c'est-à-dire à l'externat.

Cadre Infirmier

Tel. 05 62 13 44 42

Pour y parvenir, il est prévu de transférer aux établissements l'enveloppe financière des dépenses de transport comptabilisées jusqu'ici en médecine de ville.

Cadre Educatif

Tel. 05 62 13 44 35

La première estimation fournie par le Ministère semble très inférieure à la réalité du coût des transports générés par Castelnuvel.

Scolarité

Ecole élémentaire
Lycée Professionnel
Tel. 05 62 13 44 47

Au-delà de la question financière, Castelnuvel devra gérer cette question selon les règles des marchés publics, ce qui entraînera des répercussions importantes sur les relations entre l'établissement, les transporteurs et les familles.

Comptabilité

Tel. 05 62 13 44 32

Cette réforme est censée s'appliquer dès le 1^{er} octobre, soit dans un mois. J'ai alerté depuis plusieurs semaines l'ensemble des acteurs -ARS, Caisses Primaires, Fédérations d'établissements- sur les difficultés prévisibles. A ce jour, personne ne semble en mesure de fournir une réponse à ce sujet.

... / ...

Je n'ai pas communiqué avec vous jusqu'ici car nous avons plus de questions que de certitudes. Néanmoins, légitimement, les parents et sans doute vous-mêmes, commencez à s'inquiéter pour un avenir proche.

J'espère pouvoir disposer d'informations plus précises rapidement. En tout état de cause, il ne me paraît pas possible que la réforme s'applique en l'état dès le 1^{er} octobre 2018, sans période transitoire, ou sans accompagnement.

En tout état de cause, il n'est pas envisageable qu'il y ait des ruptures de prises en charge passé cette date.

Je reviendrai bien sûr très rapidement vers vous, dès que les conditions de la réforme seront précisées.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, l'assurance de mes meilleures salutations.

LE DIRECTEUR
Jean-Paul NAUREILS



PS : Je déposerai prochainement sur notre site,

castelnouvel.fr, -Rubrique : Pratique/transports, des informations spécifiques sur cette question.